



Indemnités kilométriques

Par Gryse

Bonjour,

Meilleurs voeux à tous!

Jusqu'à présent, je roulais en véhicule de fonction.

Pour de multiples raisons, je ne suis plus en véhicule de fonction et dois donc rouler avec mon véhicule personnel, avec déclaration des kilomètres pour remboursement en indemnités kilométriques.

Mon employeur m'indique aujourd'hui que je dois additionner mes kilomètres pro avec les perso pour calculer l'indemnité kilométrique de l'année 2020.

Cas concret: en 2020, j'ai fait 19200km en véhicule pro et 1900km en véhicule personnel.

Pour moi, je ne prends que les km perso (1900) pour déterminer le prix de revient kilométrique (PRK), car ce sont les kilomètres que j'ai réalisés avec mon véhicule perso, alors que mon employeur prend la totalité des km (19200+1900=21100)...

Qui a raison?

De plus, il arrondit le PRK au centime près, alors que les textes indiquent des dixième de centimes. En a-t-il le droit?

Merci d'avance pour vos réponses.

Gryse